## PREMIÈRE PARTIE : PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

## AVIS D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DCNMP/ 7./T/2018-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS, DE LA CLOTURE ET DE REHABILITATION DES BUREAUX A GAHUMO

Date de publication

: M../ 33./2019.

• Date d'ouverture des offres

: 02.../ E.Y../2019.

### Objet

1. L'office Burundais des recettes « OBR », invite par le présent avis d'appel d'offres national ouvert, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la construction des logements, de la clôture et de réhabilitation des bureaux à Gahumo.

#### 2. Financement du marché

Le marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2018-2019.

#### Allotissement et délais

- 3. Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués d'un lot unique détaillés comme suit :
  - Construction des logements+cuisine ;
  - Construction de la clôture ;
  - Réhabilitation des bureaux :

Le marché sera exécuté sur la Colline Masango, Commune Mishiha, Province CANKUZO.

4. Tous les travaux sont à réaliser dans un délai de six (06) mois calendriers au maximum.

### Conditions de participation

- 5. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques et morales et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
- 6. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'inéligibilité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04/02/2008 portant Code des Marchés publics.

## Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

- 7. Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au commissariat des services généraux de l'OBR situé au 3ème étage de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, Nº 936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél: 22282146.
- 8. Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de cent mille Francs Burundi (100.000 BIF), qui sera versée sur le souscompte des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.
- 9. Toute question concernant le présent dossier d'appel d'offres doit être adressée par écrit au Commissariat des services généraux de l'OBR à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication, au moins dix (10) jours calendaires avant la date limite de dépôt des offres figurant au point 12 ci-dessous. Le Maître d'Ouvrage répondra par courrier ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (05) jours calendaires précédant la date limite de dépôt des offres.

# Visite du site des travaux.

- 10. Une visite guidée du site des travaux est fortement recommandée. Elle aura lieu le 21 mars 2019.
- 11. La rencontre est fixée sur le site de GAHUMO à 9h 30 min.



## Présentation et date-limite de dépôt des offres

- 12. Les offres devront comprendre une garantie bancaire (ou toute autre institution financière) de soumission d'un montant de sept millions de Francs burundais (7.000.000 BIF).
- 13. Les offres devront être déposées au commissariat des services généraux de l'OBR situé au 3ème étage de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, N° 936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél: 22282146 au plus tard le 2/2/2019 à 10 heures précises. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

#### Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle des réunions de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, Nº 936a/A, 2ème étage, en présence des soumissionnaires ou de leur représentant qui le souhaitent, le 1/21/2019 à partir de 10 heures 30 minutes.

Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport du déroulement de la séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Un procès-verbal d'ouverture des offres doit être contresigné par tous les membres de la souscommission d'ouverture.

#### Validité des offres

15. Les offres demeureront valables pendant une période de 90 jours calendriers à compter de la datelimite d'ouverture des offres.

## Critères de qualification

16. Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans les DPAO et à la Section II du présent dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le/13\_/3/2019.

Le Commissaire des Services Généraux et Personne Responsable des Marchés Publics

Frédéric MANIRAMBONA